

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 octobre 2012

Présents : AIDI Mohamed, CHORON-PELLICIER Véronique, CHOSSON Stéphane, COUGET Georges, DUC Christian, DUC Jean-Louis, PELLICIER Francis, PELLICIER Lionel, VAUDEY André.

Excusés : ROMANET Guy Pierre

Secrétaire : DUC Christian

Rappel des délibérations prises à la précédente réunion du conseil municipal.

1 - PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

En présence de Monsieur Jacques LAFON, intervenant pour la Direction Départementale des Territoires, service de la Planification et de l'Aménagement des territoires, Caroline METIFIOT chargée de l'élaboration de notre PLU présente au Conseil municipal le projet de PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).

Les membres font part de leurs observations. La prochaine réunion se tiendra début novembre.

2 - TRAVAUX RÉSEAUX LA THUILE

Comme précisé lors de la réunion du Conseil municipal du 27 août dernier il convient de prendre une délibération pour la signature de l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises MARTOIA/COLAS afin de prendre en compte les travaux supplémentaires réalisés sur le secteur de La Thuile.

Montant de l'avenant 43 516,36 € T.T.C.

Vu l'augmentation du montant du marché des travaux d'enfouissement des réseaux du secteur de La Thuile il convient également de prendre une délibération approuvant l'avenant n° 1 avec la SEARL VIAL, maître d'œuvre de l'opération.

Le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier de l'Agence de l'Eau. Suite à son intervention et contrairement à ce qui avait été signifié une première fois, l'agence a décidé de voter une subvention pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de La Thuile. Il convient de prendre une délibération autorisant le Conseil général à percevoir cette subvention. Celle-ci nous sera reversée par le Conseil général.

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'un devis concernant le passage d'une caméra dans le réseau d'assainissement de La Thuile par la société Marthod Contrôle pour un montant de 1 920 euros H.T.

3 - POINTS SUR LES ÉCHANGES MULTILATÉRAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur les toutes dernières hypothèses (hors la petite dizaine de dossiers lancés par la SAFER au début de l'opération qui restent pendantes chez le notaire et qui seront réintégrés dans notre opération).

Surface totale acquise = environ 45 ha

Nombre d'actes prévisibles =

- 72 actes d'acquisition
- 60 actes de rétrocessions

Une dizaine d'actes supplémentaires sont envisagés.

Les frais d'actes et d'animation sont en cours d'évaluation.

Quelques informations complémentaires : l' EPFL (Établissement Public Foncier Local) consacre un technicien à notre opération pour une durée de six mois ; le notaire de Chambéry qui a accepté de prendre en charge nos actes prévoit d'y consacrer un collaborateur pendant 4 mois.

La commission extra-municipale sera réunie dès que possible et une note d'information sera adressée aux participants.

4 - PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ème CLASSE

Afin de régulariser la situation de Madame PUBILL Sonia assurant la propreté des locaux de la mairie il convient de prendre une délibération créant un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe.

5 - DEVIS POUR LES TRAVAUX SUR LES CHAPELLES

Le Conseil municipal examine plusieurs devis pour la réalisation de grilles de protection pour les chapelles communales. Le Conseil municipal décide de négocier avec certaines entreprises avant de prendre une décision.

6 - DÉCISION MODIFICATIVE n° 2

Le Conseil municipal décide de voter la décision modificative n° 2 comme suit :

DEPENSES			DEPENSES		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
73925	FPIC	+ 1 297,00 €	60621	Combustible	- 432,33 €
			622	Rémun. honoraires	- 432,33 €
			678	Autres charges excep.	- 432,34 €
TOTAL		+ 1 297,00 €			- 1 297,00 €

7 - QUESTIONS DIVERSES

Travaux paravalanches

Monsieur le Maire fait le point sur les devis concernant les levés topographiques ou les levés LIDAR concernant les travaux paravalanches.

Le Conseil municipal retient le devis présenté par MESUR'ALPES, pour un montant de 2 057,12 € TTC.

Photos

Afin de décorer la salle de réunion de l'auberge, le Conseil municipal fait appel à la population pour la fourniture de photos anciennes représentant notre commune. Bien entendu, elles seront retournées à leurs propriétaires.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à GRANIER, le 18 octobre 2012

Le Maire,

Georges COUGET